



Les apprentis ambulanciers sur la sellette?

Mélanie LESOIF Les ambulanciers sont inquiets. Alors que la profession peine à recruter, au cœur d'un système sanitaire à la peine dans l'organisation des soins faute de soignants suffisants, un nouveau coup est porté à leur secteur, estime la CNSA, première organisation professionnelle du transport sanitaire. «La CNSA a saisi le ministère de la Santé à la suite du refus d'enregistrement des apprentis, futurs diplômés d'État, par plusieurs agences régionales de santé, au motif que leur place dans un équipage de transport sanitaire rendrait celui-ci non conforme, écrit l'organisation dans un communiqué. À ce jour, le service juridique du ministère étudie cette situation complexe alors que le gouvernement prône largement les avantages de l'apprentissage.»

De plus en plus d'apprentis

En effet, le nombre d'apprentis ayant suivi la formation du diplôme d'État d'ambulancier (qui peut être suivie par voie de professionnalisation également) a augmenté de 54% entre 2020 et 2021, passant de 649 à 997 dans le pays. «Nous avons obtenu toutes les autorisations du ministère il y a douze ans, assure Jean-François Huot, Aubeois et directeur national des instituts de formation du groupe Aftral. Personne ne comprend à ce jour pourquoi certaines ARS ont réinterprété les textes pour reléguer au rang d'observateurs les apprentis ambulanciers. Les agences territoriales ne sont même pas d'accord entre elles. Je crains qu'on ne soit obligé d'annuler des sessions de formation si cela ne se règle pas très vite. Or, on est en plein été... » Et le ministre de la Santé vient juste d'être remplacé! Pourtant, ça urge, car si l'apprenti devient stagiaire observateur, il ne peut pas monter dans une ambulance et découvrir le métier. Il ne peut plus être rémunéré. Et toute la chaîne de recrutement et de formation tombe à plat, selon Pierre-Yves Vanstavel, secrétaire national de la CNSA,

ambulancier dans les Hauts-de-France. «La profession souffre déjà d'un manque d'attractivité, à cause de fortes contraintes comme le travail de nuit et les week-ends, ainsi que des bas salaires.» Ce patron d'une société d'ambulances a dû se séparer de neuf apprentis il y a quelques mois, à cause de ce refus de l'ARS dans sa région d'enregistrer ces jeunes en formation.

L'Aube épargnée pour combien de temps?

«L'ARS a expliqué qu'elle avait suivi une directive de la Direction générale de l'offre de soins mais on ne l'a jamais vue, assure Pierre-Yves Vanstavel. Maintenant, on est suspendu à la décision du ministère qui n'arrive pas. Et en attendant, on craint l'hémorragie. Les ARS commencent à suivre ce mouvement un peu partout en France. Qui va répondre aux appels du 15 en plein été?» L'Agence régionale de santé du Grand Est fait partie de celles qui ont mis en place cette directive, d'après nos confrères de France 3 à Reims. «L'organisation professionnelle craint une généralisation de cette mesure, qui ne concerne pour le moment que quelques départements, dans le Nord et dans l'Est», écrivent-ils. «Si ça arrive ici, ce sera une catastrophe.» F. Brindani, Ambulances Garnier Romilly. L'Aube est encore épargnée, mais pour combien de temps? Contactée, l'ARS Grand Est n'a pas donné suite à nos demandes d'informations. Fabrice Brindani, à la tête des Ambulances Garnier, à Romilly-sur-Seine, se dit inquiet. « Nous sommes vigilants. Si ça arrive ici, ce sera une catastrophe. En imaginant que cette interdiction soit rétroactive, qui peut dire si l'Assurance Maladie ne demandera pas aux sociétés de rembourser tous les transports depuis que les apprentis sont membres des équipages?» Une réunion d'urgence est prévue au sein de la CNSA. «Si on ferme les écoles, dans un an et demi on n'a plus d'ambulancier», prévient Pierre-Yves Vanstavel.